

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 08338

Numéro SIREN : 399 381 821

Nom ou dénomination : NEXITY LOGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2023 sous le numéro de dépôt 51587

NEXITY LOGEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 6 561 944 euros
Siège social : 19, rue de Vienne – TSA 60030 – 75801 Paris cedex 08
399 381 821 RCS Paris

oooOOooo

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 29 MARS 2023**

La société **NEXITY**, société anonyme, au capital de 280.648.620 euros dont le siège social est situé au 19, rue de Vienne, TSA 50029, 75801 Paris cedex 08, immatriculée sous le numéro d'identification unique 444 346 795 RCS Paris, représentée par Madame Véronique BEDAGUE, Présidente Directrice Générale,

Associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la société NEXITY LOGEMENT, société par actions simplifiée, au capital de 6.561.944 euros, dont le siège social est situé au 19, rue de Vienne, TSA 60030, 75801 Paris cedex 08, immatriculée sous le numéro d'identification unique 399 381 821 RCS Paris (la « **Société** ») dont elle détient la totalité des 6.561.944 actions de 1 euro de valeur nominale chacune composant le capital social,

Au vu des documents suivants :

- la lettre de démission de la Présidente, Madame Hélène ROMANO,
- le texte du projet des décisions qui sont soumises à l'Associé Unique,
- un exemplaire des statuts de la Société.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Madame Hélène ROMANO, en qualité de Présidente de la Société,
- Nomination d'un nouveau Président de la Société,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Etant précisé que :

La société KPMG AUDIT IS SAS, commissaire aux comptes de la Société a été dûment informée des présentes décisions.

oooOOooo

PREMIÈRE DECISION

(Prise d'acte de la démission de la Présidente et nomination d'un nouveau Président)

L'Associé Unique prend acte de la démission de Madame Hélène ROMANO en qualité de Présidente de la Société, à compter de ce jour. Il remercie Madame Hélène ROMANO pour ses précieuses contributions dans l'exercice de ses fonctions.

Par conséquent, il décide de nommer, en remplacement de Madame Hélène ROMANO, Monsieur Stéphane DALLIET, né le 28 juin 1972 à MEAUX et domiciliée au 92, boulevard Malesherbes – 75008 PARIS, actuellement Directeur général de la Société, et dont le mandat de Directeur général au

sein de la Société prendra fin par voie de conséquence à compter de la présente nomination, en qualité de Président, et ce pour la durée de six (6) ans, soit jusqu'aux délibérations de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Monsieur Stéphane DALLIET, a indiqué accepter le mandat de Président de la Société et a déclaré remplir toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

DEUXIÈME DÉCISION

(Nomination d'un nouveau Directeur général de la Société)

L'Associé Unique, sur proposition de la Présidente, décide de nommer en qualité de Directeur général Monsieur Filipe RAMOS, né le 10 janvier 1984 à MELUN (77) et domicilié au 5, rue des Sycomores – 91330 YERRES et ce pour une durée de 6 ans, soit jusqu'aux délibérations de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

En qualité de Directeur général, Monsieur Filipe RAMOS, représente ès qualités la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts de la Société.

L'Associé Unique décide que Monsieur Filipe RAMOS, ne sera pas rémunéré au titre de son mandat de Directeur général.


Monsieur Filipe RAMOS, a indiqué accepter le mandat de Directeur général de la Société et a déclaré remplir toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

TROISIÈME DÉCISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à LEXTENSO ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique de la Société.

DocuSigned by:

B7CFE6CC2ECB426...

NEXITY SA

Madame Véronique BEDAGUE